



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6899^e séance

Vendredi 11 janvier 2013, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Masood Khan	(Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Estreme
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Musayev
	Chine	M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Finerty
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Loulichki
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Shearman
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Togo	M. Menan

Ordre du Jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2012/956)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-20487 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres du Conseil et remerciements aux membres sortants

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient sa première séance de l'année, je voudrais chaleureusement présenter à tous les membres du Conseil de sécurité, de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétariat mes meilleurs vœux de réussite pour la nouvelle année.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue aux nouveaux membres : l'Argentine, l'Australie, le Luxembourg, la République de Corée et le Rwanda. Nous nous réjouissons tous d'avance de leur participation aux travaux du Conseil. Leur expérience et leur sagesse seront d'une contribution précieuse au Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants – l'Afrique du Sud, l'Allemagne, la Colombie, l'Inde et le Portugal – pour leur importante contribution aux travaux du Conseil durant leur mandat en 2011 et 2012.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Mohammed Loulichki, Représentant permanent du Maroc, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre 2012. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant ma profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Loulichki et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2012/956)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Margaret Vogt, Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, et M^{me} Zainab Hawa Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à M^{me} Vogt, qui se joint à la présente séance par visioconférence depuis Libreville.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/956, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Vogt.

M^{me} Vogt (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous féliciter, Monsieur, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité, ainsi que du suivi que vous avez assuré avec nous et des nombreux appels téléphoniques que vous nous avez adressés pour savoir comment nous allions et comment la Mission gérait la crise que nous connaissons actuellement. Je voudrais également remercier le Conseil pour l'attention qu'il prête à la situation en République centrafricaine, notamment depuis que le conflit a éclaté au début de décembre 2012.

Le rapport dont le Conseil de sécurité est saisi (S/2012/956) part du rapport précédent (S/2012/374), du 29 mai 2012, et informe de l'évolution de la situation sur les plans politique, sécuritaire, socioéconomique, humanitaire et des droits de l'homme en République centrafricaine. Il détaille également les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) à l'appui des efforts de consolidation de la paix du Gouvernement, conformément au mandat qui lui a été confié par le Conseil de sécurité.

Depuis la publication du rapport, le 21 décembre 2012, se sont déroulés en République centrafricaine des événements qui sont lourds de conséquences pour la situation sociale, politique et sécuritaire dans le pays et qui ont sensiblement entravé la capacité des organismes et programmes de l'ONU à faire leur travail. Une coalition composée d'éléments de quatre groupes rebelles a lancé une offensive contre le Gouvernement le 10 décembre, occupant un certain nombre de villes dans les régions du nord, du nord-est et du centre-nord de la République centrafricaine.

Pendant la période considérée, plusieurs faits nouveaux importants et positifs sont survenus, parmi lesquels : le code électoral a été révisé et un organe permanent de gestion des élections a été approuvé par consensus – objectif que nous avons eu beaucoup de mal à atteindre jusqu'alors; la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP), un groupe rebelle national, a adhéré à l'Accord de paix global de Libreville de 2008, ouvrant ainsi la voie au lancement de programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord-est du pays, pour lesquels l'Union européenne a mis des fonds à disposition en juillet 2012; et le Gouvernement a conclu avec le Fonds monétaire international un accord qui a mis fin aux restrictions imposées au financement externe et ouvert les vannes de l'appui des donateurs, lesquelles étaient fermées depuis trois ans environ. Malheureusement, ces accomplissements positifs ont été sapés par la reprise du conflit, certains groupes rebelles ayant lancé une série d'attaques contre plusieurs villes du nord-est.

Le 12 décembre, la Convention patriotique pour le salut du Kodro, la Convention des patriotes pour la justice et la paix, une faction de la CPJP qui se donne le nom de CPJP fondamentale et une faction de l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement ont créé la coalition « Séléka », laquelle a été ensuite rejointe par le Front démocratique du peuple centrafricain, dirigé par Abdoulaye Miskine. La coalition Séléka a pris le contrôle de plusieurs villes, sans rencontrer grande résistance de l'armée nationale. L'incapacité de l'armée à repousser cette agression indique bien l'ampleur de la détérioration au sein des forces armées. L'armée a perdu sa cohésion et n'a plus la volonté de se battre; nombre de soldats se sont simplement débarrassés de leurs armes avant de s'enfuir dans la brousse. En quelques semaines, presque la moitié des préfectures de la région étaient passées sous contrôle rebelle.

Les dirigeants de la sous-région ont très vite réagi à la série de crises auxquelles est confrontée la République centrafricaine. Le 17 décembre, le Président tchadien, Idriss Deby Itno, a déployé vers la République centrafricaine des troupes pour servir de force d'interposition, en principe dans le but d'empêcher les rebelles de progresser au-delà de Sibut, ville située en une position stratégique dans la direction de Bangui et à carrefour de routes vers de nombreuses autres régions du pays. Le nouveau contingent tchadien, censé relever du commandement de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique (MICOPAX) de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), n'a pas réussi à empêcher les rebelles de prendre le contrôle de Sibut. Réunis en session extraordinaire à N'Djamena le 21 décembre, les chefs d'États de la CEEAC ont décidé de réactiver le comité de suivi de l'Accord de paix global de Libreville et de faciliter, à Libreville, les négociations de paix entre le Gouvernement, les dirigeants rebelles et l'opposition politique – négociations qui devaient avoir pour animateur le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso.

Malheureusement, le sommet de N'Djamena a été suivi de la prise de contrôle, par les rebelles, de la ville de Damara, qui n'est située qu'à 75 km de Bangui. Pour l'ONU, Sibut représentait l'extrême limite de notre garantie de sécurité. L'équipe de coordination du dispositif de sécurité a conçu un plan d'urgence qui permettrait à l'ONU d'évacuer les familles de la République centrafricaine en un temps raisonnable. Le Conseil se souvient que Bangui est un lieu d'affectation famille autorisée et qu'il y a donc de nombreuses familles – et de nombreux enfants – à Bangui. Selon les calculs de l'équipe, une force d'attaque mettrait environ cinq à six heures pour couvrir la distance entre Sibut et Bangui, ce qui nous laisse suffisamment de temps pour mobiliser les moyens aériens prépositionnés et réunir les familles. Cependant, lorsque les rebelles ont décidé de prendre le contrôle de Damara, le 29 décembre, et après avoir appris des forces nationales de sécurité qu'elles ne seraient pas en position de garantir notre sécurité, l'intégralité du système des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations non gouvernementales internationales n'ont eu d'autre choix que de faire évacuer leurs personnels de la République centrafricaine. Nous avons évacué les agents et leurs familles lors de l'attaque sur Sibut, et les personnels restants ont été évacués le 29 décembre après la prise de contrôle de Damara.

Les chefs d'États de la CEEAC ont alors décidé de déployer des forces à Bangui, pour venir en renfort de la

MICOPAX et aider à défendre la ville. Des contingents du Cameroun, du Congo, du Gabon, ainsi qu'un nouveau contingent tchadien ont été déployés en deux jours pendant les fêtes du Nouvel An. Nous estimons qu'il s'agit là d'un véritable record. Le Gouvernement a également demandé l'appui de soldats d'Afrique du Sud, et 400 d'entre eux ont été déployés, tandis que la France déployait des forces supplémentaires, portant sa présence à Bangui à 600 militaires.

Nous croyons que la décision de la communauté internationale de retirer son personnel a bien fait comprendre aux dirigeants régionaux les problèmes de sécurité critiques que connaît la République centrafricaine et la nécessité de prendre des mesures concrètes pour assurer la sécurité de Bangui. Il convient de rappeler que la MICOPAX a réduit ses forces à des contingents chargés de la formation et de la police en prévision du retrait définitif qui était envisagé pour l'année 2013. Depuis, la MICOPAX a modifié son mandat, chargeant ses contingents nouvellement déployés de défendre agressivement leurs positions, et Bangui en particulier, et a suspendu les plans de retrait de la République centrafricaine.

À la suite de la décision de N'Djamena et de la décision d'engager des pourparlers de paix à Libreville, je me suis lancée dans de grands efforts diplomatiques, de concert avec ma collègue de l'Union africaine, auprès des parties, du Gouvernement, des groupes rebelles, des partis politiques et des membres de la société civile. Je me suis rendue à deux reprises à Brazzaville pour tenir des consultations avec le Président Sassou Nguesso sur la façon dont il souhaitait structurer les pourparlers de paix à Libreville. Je lui ai proposé le plein appui technique de l'ONU, et lui ai offert nos conseils politiques. J'ai également tenu une séance d'information et des consultations avec les autorités camerounaises sur les façons de régler le conflit en République centrafricaine.

Ces efforts ont été très bien reçus, et une équipe de coordination a été créée au sein du Ministère congolais des affaires étrangères, chargée de gérer les efforts de médiation des Présidents. Lors de ma deuxième visite à Libreville, j'étais accompagnée par des spécialistes de la médiation de l'Équipe de réserve pour l'appui à la médiation des Nations Unies – qui sont toujours avec nous – et par des officiers d'état-major et la représentante de la Commission de l'Union africaine. L'équipe des Nations Unies a aidé à structurer la médiation, a prodigué des conseils sur le processus, a

aidé à rédiger une déclaration de principes et un accord provisoire de cessez-le-feu, et a aidé à préparer d'autres documents analytiques.

Le BINUCA a travaillé en étroite collaboration avec l'équipe de la CEEAC, déployée à Bangui entre le 27 décembre et le 7 janvier pour préparer les pourparlers et gérer le déploiement des forces de la CEEAC. Nous avons facilité leurs contacts avec les rebelles dans la région, avec le Gouvernement, l'opposition, les partis politiques et la société civile. Il a également été demandé au BINUCA de transporter par avion les groupes rebelles de la province de Bria en République centrafricaine, de N'Djamena et de Yaoundé à Libreville. Il a également été demandé à des officiers d'état-major des Nations Unies d'appuyer le secrétariat de la CEEAC pendant les pourparlers.

Je n'ai cessé d'indiquer, durant tout ce temps, que la CEEAC était aux commandes et que nous n'avions qu'un rôle d'appui et de facilitation. Le rôle de l'ONU a été grandement apprécié. On s'attend également à ce que nous participions activement au mécanisme de suivi qui pourrait être établi pour mettre en œuvre tout accord que produiraient les pourparlers de Libreville. Je serai heureuse de pouvoir annoncer ultérieurement que ces pourparlers ont produit des accords. Je crois comprendre que le modérateur a l'intention de nommer un représentant personnel auprès de la République centrafricaine; il serait basé à Bangui et travaillerait avec nous et d'autres partenaires au sein du mécanisme de suivi qui pourrait être mis en place.

Contrairement au scepticisme exprimé et à l'affirmation des groupes rebelles et de l'opposition politique selon laquelle le Président Bozizé aurait perdu toute légitimité et devrait renoncer au pouvoir, toutes les parties ont participé aux pourparlers de paix. Les dirigeants régionaux semblaient déterminés à ne pas laisser la République centrafricaine tomber aux mains des rebelles – leurs interventions n'ont laissé aucun doute là-dessus – et à empêcher qu'un gouvernement démocratiquement élu soit éliminé par la force; mais ils ont aussi vivement critiqué le Président Bozizé pour ce qu'ils ont qualifié de manque d'ouverture. Néanmoins, le Président, acculé, a dû faire un certain nombre de concessions et tenir sa promesse de former un gouvernement d'unité nationale.

Il y a à peu près une heure, le sommet des chefs d'État de la CEEAC a pris fin. En fait, nous revenons à peine de la cérémonie de clôture. Après d'intenses négociations, auxquelles nous avons pris une part active,

et après que diverses parties ont fait un certain nombre de concessions, trois accords ont été signés.

Le premier est la déclaration de principes qui règle la crise politique et sécuritaire en République centrafricaine. Il a été signé par le Gouvernement, les mouvements politico-militaires qui ont adhéré à l'Accord de paix de Libreville, la Séléka et l'opposition démocratique, ainsi que la CEEAC et le comité de suivi de l'Accord de paix de Libreville.

Le deuxième est l'accord de cessez-le-feu, signé par le Gouvernement et la Séléka en présence de la CEEAC et du comité de suivi. Cet accord doit entrer en vigueur dans les 72 heures après sa signature.

Le troisième est l'accord politique sur la situation politico-sécuritaire en République centrafricaine, signé par les représentants de la majorité présidentielle, les groupes politico-militaires parties à l'Accord de paix global de Libreville, l'opposition démocratique et la Séléka. Cet accord définit les modalités d'arrangements politique et de partage du pouvoir.

En résumé, l'accord politique indique que le Président Bozizé restera au pouvoir jusqu'à la fin de son mandat en 2016. Un Premier Ministre, choisi dans les rangs de l'opposition, aura les pleins pouvoirs, renouvelables, de diriger le Gouvernement pendant 12 mois, et il sera chargé de responsabilités spécifiques. Le Gouvernement d'unité nationale consistera de la majorité présidentielle, de l'opposition démocratique, des groupes politico-militaires qui ont signé l'Accord de paix de Libreville, de la Séléka et de la société civile. Le Gouvernement ne sera pas chassé du pouvoir par le Président pendant cette période de transition. Le Gouvernement d'unité nationale sera dirigé par un Premier Ministre de l'opposition qui sera le chef du Gouvernement.

Pendant cette année de transition, ce Gouvernement devra rétablir la paix et la sécurité et organiser des élections législatives après la dissolution prévue de l'Assemblée nationale. Cette Assemblée nationale sera dissoute à la fin de l'année de transition, date à laquelle de nouvelles élections devraient avoir lieu.

Le Gouvernement va également restructurer les forces de sécurité et l'administration territoriale et, probablement, étendre son autorité à une plus grande partie du pays, réformer le système judiciaire, mettre activement en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et la réforme du

secteur de la sécurité avec l'appui de la communauté internationale, et procéder à la réforme des secteurs économique et social. Cet accord prévoit également que ni le Premier Ministre, ni le Président, ni les membres de son Cabinet ne peuvent se présenter aux prochaines élections. Plus tard, le Premier Ministre, mais non le Président, pourra être candidat à la prochaine élection présidentielle.

Cet accord vient d'être conclu. Dans ses observations finales, le Président Bozizé a invité l'opposition et toutes les parties à rentrer immédiatement avec lui à Bangui pour que ce nouveau gouvernement soit mis en place dès demain.

Dans mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.6687) et dans le rapport dont le Conseil est saisi, j'avais indiqué que les conditions de sécurité avaient continué de s'améliorer sensiblement dans la plus grande partie du pays, suite au bon déroulement des opérations de désarmement dans les régions du nord-est et du centre-nord, au lancement du programme de réinsertion dans ces régions et au rapatriement du chef rebelle tchadien, Baba Laddé, et de ses hommes. Il convient de signaler que la région du nord-ouest n'a pas été touchée par l'attaque des rebelles, en dépit de la situation actuelle. L'adhésion de la CPJP à l'Accord de paix global de Libreville, le 25 août 2012, a fait tomber le dernier obstacle politique au lancement du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans le nord-est. Ce programme devait être lancé en janvier 2013, et devait être facilité – et sera facilité – par des fonds de l'Union européenne et de la Banque mondiale destinés au programme de réinsertion. Nous avons choisi le mois de janvier parce qu'il fallait attendre la fin de la saison des pluies, étant donné que cette partie du pays n'est pas accessible de juin à novembre ou décembre, en raison de la condition des routes.

Pourquoi cette nouvelle vague d'insurrection a-t-elle surgi précisément au moment où le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion était sur le point de redémarrer? On se souviendra que nous avons fait état de dissensions au sein des forces armées et de profondes divisions parmi les responsables politiques, suscitées en partie par des rumeurs selon lesquelles le Président envisageait d'amender la Constitution pour rester au pouvoir après la fin de son mandat constitutionnel en 2016. L'apparition d'une insurrection active est probablement liée à la frustration de certains qui nourrissaient des ambitions de lui succéder. Par ailleurs, il est clair que le processus de

désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans le nord-est ne profitera vraisemblablement pas à toutes les forces combattantes. Il s'agit d'une région vaste et peu peuplée, et la plupart des mouvements rebelles ont dans leurs rangs des milices tchadiennes et soudanaises. Pour mener à bien une opération de désarmement dans cette région, il faudrait cantonner ces forces, dans une région où il n'y a pratiquement pas de présence gouvernementale et où il est difficile de distinguer les Centrafricains des étrangers. Ce genre d'entreprise ne peut réussir qu'en adoptant une approche régionale – et nous en étions conscients faisant participer les pays voisins de la République centrafricaine.

Nous suivions de près l'intensification des activités militaires menées par différents groupes armés, y compris des groupes dissidents de la CPJP et les déserteurs de la Garde présidentielle, et nous avons communiqué des informations y relatives, mais nous étions loin de nous attendre à ce qu'une attaque lancée par des rebelles sur certaines localités importantes leur permettrait de prendre rapidement le contrôle de la moitié du territoire national. À notre avis, le succès des rebelles est dû plutôt à l'incompétence des forces de sécurité nationales qu'à leurs propres capacités. Nous espérons que les accords qui ont été signés aujourd'hui à Libreville contribueront à contenir une éventuelle explosion de violence et à calmer la situation en République centrafricaine, ce qui nous permettra de réajuster le processus de désarmement. Cependant, à notre avis, s'il n'y a pas de discussions plus approfondies sur les raisons pour lesquelles les accords antérieurs n'ont pas été mis en œuvre et si l'on ne remédie pas à ces facteurs, une nouvelle crise risque d'éclater dans quelques années à cause des attentes déçues de certains. Nous avons été rassurés par la déclaration du médiateur, affirmant qu'il restait engagé en faveur du processus et que les discussions se poursuivront pour examiner ces problèmes fondamentaux.

Je voudrais maintenant passer à la question de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Au cours de la période à l'examen, nous avons reçu des informations convergentes faisant état d'une augmentation des activités de la LRA dans la région sud-est de la République centrafricaine. Jusqu'à la date où le rapport a été publié, la LRA aurait commis 48 attaques, faisant 24 morts et enlevant 85 personnes. On compte 21 000 déplacés et 2 400 réfugiés du fait des activités de la LRA. Avant la reprise des hostilités dans la région du nord-est, le Gouvernement s'était engagé à déployer un bataillon pour combattre la LRA – en réalité,

350 soldats seraient déployés à tout moment et le reste des effectifs serait engagé par rotation – dans le cadre de ses efforts visant à contrer la menace que représente la LRA. Bien entendu, la reprise des hostilités dans la région du nord-est a fait échouer ce plan.

La coordination des activités de suivi entre le BINUCA, le Gouvernement centrafricain, l'Union africaine, la Banque mondiale et le groupe de travail international sur la LRA – que nous avons établi ici à Bangui – a été considérablement renforcée. Le déploiement de deux consultants par le BINUCA dans la région touchée par la LRA, grâce à un financement de la Banque mondiale, s'est avéré également très utile.

Je voudrais parler brièvement de la situation humanitaire, étant donné que j'avais demandé à nos collègues de me communiquer les dernières informations y relatives. Aujourd'hui, la situation humanitaire demeure catastrophique, car le déplacement des populations qui fuient leurs demeures vers la brousse se poursuit. Pour cette raison, l'une des dispositions des accords de cessez-le-feu, qui appelle à un retrait immédiat des rebelles des villes, est particulièrement importante. En effet, nous espérons que ces populations pourront regagner leurs foyers grâce à la mise en œuvre de cette disposition. Les bureaux des organisations humanitaires et les magasins ont fait l'objet de pillages incessants. L'entrepôt du Programme alimentaire mondial, à Bria, a été pratiquement vidé, et les bureaux des Nations Unies, y compris les bureaux du BINUCA à Bambari et à Kaga-Bandoro, ont également été touchés. De même, le bureau de l'UNICEF à Kaga-Bandoro a été pillé par les rebelles.

L'accès humanitaire est limité. Nous estimons que les 800 000 personnes vivant dans les zones touchées devront recevoir une aide d'urgence dès que nous serons en mesure de la leur livrer. Le problème qui se pose pour le moment est de créer les conditions qui nous permettraient d'atteindre ces zones. Cet accès humanitaire restreint en raison de l'insécurité demeure un problème majeur et j'ai été informée du fait que les partenaires humanitaires souhaitaient que nous rappelions aux parties – ce que j'ai fait lors de mes contacts avec celles-ci – l'importance du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris un accès humanitaire immédiat, la protection des enfants contre le recrutement dans les forces armées et la protection contre la violence sexuelle et sexiste. Nous avons veillé à ce que ces dispositions soient très clairement soulignées dans l'accord de cessez-le-feu.

Je note avec plaisir que M^{me} Zainab Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, fera aujourd'hui un exposé au Conseil de sécurité. Nous avons été très heureux de l'accueillir durant la mission d'établissement des faits qu'elle a effectuée en République centrafricaine, et nous avons donné des détails sur sa visite. Le BINUCA aspire et est prêt à travailler en coopération étroite avec son bureau et, bien entendu, avec l'ensemble du système des Nations Unies en République centrafricaine, pour mettre en œuvre les initiatives présentées dans les deux communiqués signés durant sa visite.

Enfin, aussi tragiques qu'aient pu être les faits survenus ces dernières semaines, ils ont ouvert de nouvelles possibilités d'amener les partenaires à engager un dialogue et à se concerter sur les moyens d'éloigner le pays du précipice. Le Conseil se souviendra qu'un grand nombre de nos rapports abondaient en appels au dialogue. Néanmoins, ces chances seront perdues si nous ne saisissons pas l'occasion de mettre en place un gouvernement efficace et efficient capable de faire face aux nombreux problèmes que connaît le pays. Je l'ai très clairement indiqué lors de nos consultations avec toutes les parties. Il ne s'agit pas simplement de nommer des personnes à des postes, mais d'avoir un gouvernement qui fonctionne vraiment. L'impasse dans laquelle se trouvent le suivi du premier Accord de Libreville et le dialogue politique sans exclusive n'est due qu'en partie au manque de volonté politique. S'il est vrai que la volonté politique a fait défaut, il est également vrai que la République centrafricaine a été un État orphelin de l'aide. Un grand nombre de nos activités essentielles ne disposent toujours pas de ressources suffisantes. J'ai, par le passé, demandé que l'on investisse clairement dans la paix et le développement pour empêcher la République centrafricaine de glisser sur une pente savonneuse. Nous nous trouvons peut-être maintenant sur cette pente glissante.

Il est également évident que le BINUCA et les organismes des Nations Unies présents en République centrafricaine devront réévaluer nos priorités et capacités pour nous permettre d'être plus efficaces en tant que partenaires dans l'application des accords qui ont été signés et en tant que partenaires de développement du pays. Les plans de mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration doivent s'accompagner d'un solide engagement politique sur le terrain et dans la région afin de renforcer l'autorité et les capacités de l'État.

Nous devons nous consacrer davantage à la cohésion sociale et la médiation au niveau local. Nous devons encourager de manière plus affirmée la réforme du secteur de la sécurité et travailler en coopération avec les institutions de Bretton Woods pour appuyer les efforts de reconstruction et de relèvement post-conflit.

Nous avons l'intention de recommander que le BINUCA réalise une évaluation stratégique pour revoir nos priorités et redéfinir nos besoins. La communauté internationale doit maintenant s'engager de manière plus vigoureuse, à la fois au plan diplomatique et financier, pour éloigner la République centrafricaine du gouffre. La sécurité est essentielle à la paix et au développement. La République centrafricaine a besoin d'une armée et de forces de sécurité opérationnelles et efficaces. Un gouvernement qui peut être présent sur l'ensemble du territoire, avec des moyens suffisants, est nécessaire. Le BINUCA devrait pouvoir appuyer ces efforts, et les capacités civiles devraient être renforcées. Tout cela requiert un accompagnement international et de généreux financements. Je suis heureuse d'indiquer que nous travaillons sur le terrain en coopération très étroite avec nos partenaires, le représentant des États-Unis, l'Union africaine, l'Union européenne, la France et le groupe des ambassadeurs africains.

Le Secrétaire général suit de près la situation en République centrafricaine et lui accorde le même degré de priorité qu'il accorde aux conflits en Syrie, en Somalie et ailleurs. J'attends du Conseil qu'il continue d'appuyer ces efforts, et je remercie ses membres pour la solidarité qu'ils ont manifestée, en particulier ces dernières semaines, durant lesquelles nous avons essayé de faire face à la crise actuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Vogt de son exposé et je la félicite pour les décisions qu'elle a prises et les efforts qu'elle a déployés en faveur du dialogue et d'une participation active dans des conditions très difficiles.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Bangura.

M^{me} Bangura (*parle en anglais*) : Je m'associe à M^{me} Vogt pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je suis reconnaissante de l'occasion qui m'est offerte de présenter mon premier exposé au Conseil de sécurité et tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir invitée à participer à la présente séance. Pour

gagner du temps, je proposerai une version abrégée de ma déclaration, dont la version écrite a été distribuée.

Du 5 au 13 décembre 2012, comme l'a dit M^{me} Vogt, je me suis rendue en République centrafricaine, lieu d'un conflit longtemps oublié. C'est une des raisons principales pour lesquelles j'ai choisi de me rendre en République centrafricaine pour ma première visite depuis ma prise de fonctions.

Je tiens à remercier le Gouvernement centrafricain de son accueil et des discussions franches et constructives que nous avons eues. Je saisis cette occasion pour remercier ma collègue, Margaret Vogt, Représentante spéciale du Secrétaire général, et son équipe, petite mais dévouée, d'avoir contribué au succès de la visite et, de fait, d'avoir préparé dans leurs grandes lignes les deux communiqués qui en constituent le résultat officiel.

Le conflit regrettable qui a éclaté après ma visite ne fait que souligner la nécessité d'honorer certains engagements immédiats en matière de protection pris dans ces communiqués. En cette période décisive, la communauté internationale doit envoyer un message fort et clair, à savoir que les violences sexuelles sont inacceptables et que ceux qui commettent, ordonnent ou justifient de tels crimes auront à répondre de leurs actes.

Les violences sexuelles liées au conflit en République centrafricaine constituent un problème de sécurité majeur qui appelle des mesures de sécurité concrètes. Des actes de violence sexuelle généralisés sont commis contre des femmes aussi bien par des acteurs étatiques que non étatiques. Ces violences comprennent des viols commis par des groupes armés dans des zones qu'ils contrôlent; l'enlèvement de femmes, de filles et de garçons enrôlés de force dans des groupes armés; des mariages forcés; et certains cas de violence sexuelle commise par des éléments des forces de sécurité nationales. Des violations généralisées sont également toujours commises par l'Armée de résistance du Seigneur.

Les femmes que j'ai rencontrées à Bangui, Bria et Paoua m'ont dit que leur souhait le plus cher étaient la sécurité, la libération des femmes et des enfants retenus par des groupes armés, et le désarmement des combattants afin qu'elles puissent recoller les morceaux de leur vie. Notre manque général d'informations sur les violences sexuelles nous empêche d'agir – qu'il s'agisse de prendre des mesures contre leurs auteurs ou

de proposer des programmes pour les survivants. Par conséquent, il est absolument prioritaire de garantir un meilleur suivi, une meilleure analyse et une meilleure communication d'informations comme base d'une action fondée sur des faits.

Dans les zones contrôlées par des forces et groupes armés, la population civile est extrêmement vulnérable. Tous les acteurs armés ont la responsabilité morale et juridique de prévenir de telles violations. En conséquence, tous les groupes et forces armés en République centrafricaine doivent immédiatement donner, par leurs voies hiérarchiques respectives, des ordres clairs interdisant les violences sexuelles, et mener des enquêtes afin que ceux qui se rendent coupables de ces actes aient à rendre des comptes.

Nous savons également qu'un grand nombre de femmes et d'enfants sont enrôlés de force par des groupes armés et directement associés à eux, et qu'ils continuent de subir des violences sexuelles dans ce contexte. Tous les groupes armés doivent donc sans plus tarder identifier et libérer ces femmes et ces enfants.

Ces mesures font partie des mesures de protection immédiates qu'il faut impérativement mettre en place, en particulier dans le contexte des hostilités en cours. Elles ne doivent pas attendre qu'un cessez-le-feu soit décrété ou un accord de paix conclu, car les femmes et les enfants de la République centrafricaine attendent déjà depuis plus de 20 ans et ne peuvent attendre plus longtemps. Ces mesures de protection doivent être des conditions préalables à tout accord de cessez-le-feu, et je suis très satisfaite que la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Vogt, s'en soit assurée.

Au cours des entretiens que j'ai eus avec les représentants des groupes politico-militaires, ceux-ci ont reconnu qu'il existe des problèmes. Ils se sont tous dits prêts à collaborer avec l'ONU pour lutter contre la violence sexuelle. Même en ces temps de regain du conflit et de changement dans le paysage politique, il est crucial que nous veillions à ce que tous les groupes politico-militaires, leurs dirigeants ou ceux qui souhaitent le devenir honorent ces engagements.

Je voudrais évoquer devant le Conseil un incident grave et révélateur qui s'est produit durant ma visite. À Bria, la Convention des patriotes pour la justice et la paix (CPJP) avait accepté de remettre aux bons soins de l'UNICEF plusieurs enfants associés à ce groupe. Or le jour précédant le transfert, la plupart des enfants recensés ont été transportés à quelque 30 kilomètres

de l'endroit convenu. En définitive, l'équipe de la protection de l'enfance n'a pu avoir accès qu'à trois enfants – un garçon et deux filles. Alors qu'ils avaient signé les documents de libération pour ces trois enfants, les cadres de la CPJP sur le terrain ont refusé de laisser partir les deux filles, arguant qu'elles étaient les femmes de combattants. Ils ont également agressé un membre de l'équipe de la protection de l'enfance. Cet incident montre que des problèmes spécifiques se posent pour obtenir la libération des femmes et des filles par les groupes armés.

Le Gouvernement a certes adopté un certain nombre de mesures, notamment d'importantes réformes législatives, pour régler le problème de la violence sexuelle, mais la capacité des institutions nationales d'appliquer ces mesures est extrêmement limitée, et l'autorité de l'État et les structures publiques sont inexistantes dans la plupart des régions à l'extérieur de Bangui. Même lorsqu'il y a une volonté politique relative, la lutte contre les actes de violence sexuelle est très souvent reléguée à l'arrière-plan par d'autres priorités, du moins sont-elles ainsi perçues, et du fait du manque de moyens financiers et structurels.

Dans l'accomplissement de mon mandat, je mets un accent particulier sur la promotion de la prise en main, de la direction et de la responsabilité nationales. En conséquence, un objectif fondamental de ma visite était d'approfondir le dialogue et la coopération avec le Gouvernement. En outre, et conformément à la volonté du Conseil telle qu'exprimée dans la résolution 1960 (2010), il était essentiel que j'entre en contact avec les dirigeants des principaux groupes politico-militaires afin qu'ils prennent des engagements concrets en matière de protection. Ce dialogue avec toutes les parties concernées par le conflit continuera de définir le mode de fonctionnement de mon bureau.

Dans le cadre du suivi de ma visite, il est prévu que l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit soit déployée en République centrafricaine. Nous aimerions que cette mission de suivi technique soit sur place d'ici février ou mars, mais la date exacte dépendra bien sûr des conditions politiques et de sécurité. L'Équipe d'experts reprendra contact avec les principales parties prenantes et aidera le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et l'équipe de pays des Nations Unies à préparer une stratégie et un plan de mise en œuvre des engagements pris au titre des communiqués conjoints.

Le déploiement auprès du BINUCA d'un conseiller pour la protection des femmes chargé d'aider la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Vogt, à appliquer les résolutions 1820 (2008), 1888 (2009), 1960 (2010) et les communiqués conjoints sera déterminant. Je prie instamment le Conseil de sécurité et les États Membres d'appuyer le déploiement de conseillers pour la protection des femmes.

Je vais encourager le système des Nations Unies, en particulier dans le cadre de la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, à axer l'attention portée à la République centrafricaine sur la sensibilisation, le suivi et la communication de l'information ainsi que sur l'aide aux victimes. Il faut d'urgence que la communauté internationale accorde davantage d'attention à la République centrafricaine, et veille notamment à ce que les donateurs s'engagent plus durablement à mener une lutte globale et intégrée contre la violence sexuelle et sexiste dans tous les pays.

Comme l'a souligné la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Vogt, dans son exposé, s'atteler aux questions de sécurité, notamment au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des combattants et à la réforme du secteur de la sécurité, est un préalable indispensable pour prévenir et combattre durablement la violence sexuelle. L'état d'urgence chronique freine tous les aspects de l'action humanitaire et en faveur du développement dans le pays. Néanmoins, je suis convaincue qu'une plus grande attention au plus haut niveau politique et une mobilisation stratégique et soutenue des ressources nous permettront d'accomplir des progrès. Il sera crucial de veiller à ce que toute assistance fournie repose sur le principe de prise en main par le Gouvernement et de responsabilité de celui-ci.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Bangura de son exposé et d'avoir partagé sa vision et son évaluation précieuses de la situation avec les membres du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République centrafricaine.

M. Doubane (République centrafricaine) : Comme M^{me} Bangura, j'avais préparé également un texte, mais compte tenu de l'évolution de la situation, je me ferai certainement le devoir de ne donner lecture que de la dernière partie.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de Sécurité pour ce mois de

janvier. Je saisis cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur du Royaume du Maroc. Je remercie le Secrétaire général pour son rapport (S/2012/956) sur mon pays, la République centrafricaine, dont la présentation nous réunit ce jour. C'est également le lieu de témoigner de notre gratitude et amitié à l'endroit de M^{me} Vogt, Représentante spéciale du Secrétaire général en République centrafricaine, et de son équipe, pour le travail inlassable accompli au service de la paix et du développement de mon pays.

Puisque que nous sommes à l'orée d'une nouvelle année, je voudrais souhaiter à chacun des membres ainsi qu'à leur famille respective tous mes vœux les meilleurs.

La République centrafricaine prend acte du rapport qui vient de nous être présenté et se félicite des avancées réalisées, qui sont mentionnées dans ce rapport, pour ramener la paix et enclencher le développement après tant d'années de souffrance endurée du fait des multiples rébellions internes et de la présence sur le territoire des rébellions étrangères. Malgré la subsistance de quelques difficultés, le Gouvernement de mon pays s'est attelé progressivement à la construction d'un véritable état de droit, et ce jusqu'au 10 décembre, puisqu'effectivement à cette date, le rapport du Secrétaire général est devenu désuet compte tenu de l'évolution de la situation.

Nous aussi, nous pouvons dire que la communauté internationale, à partir du 10 décembre, a commencé certainement à être à nouveau lassée. Les membres verront que l'intervention par vidéoconférence de la Représentante spéciale atteste effectivement de cette situation puisque depuis un certain nombre de jours, elle gère la République centrafricaine non à partir de Bangui, comme par le passé, mais à partir de Yaoundé, où elle vit, toute la délégation et toutes les agences ayant été redéployées sur le Cameroun, et que c'est de Libreville, pendant que se tiennent les assises, qu'elle a présenté son rapport. Ceci veut donc dire que le rapport, à cette date, est complètement désuet.

Je disais que la communauté internationale comme les Centrafricains sont certainement lassés par cette instabilité et cette insécurité à répétition générées par l'usage facile et abusif du fusil comme moyen de règlement des différends et autres problèmes qui caractérisent malheureusement la République centrafricaine, mon pays. Cette attitude est assurément compréhensible. Mais du haut de cette tribune, je puis assurer les membres que les Centrafricains ont enfin pris conscience de la situation et peuvent, à l'unisson, dire « nous avons compris et enfin compris ».

C'est la raison pour laquelle en ce moment, réunis autour des chefs d'État de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), ils discutent et cherchent des voies et moyens pour enfin sortir de cette énième crise qui secoue encore la nation centrafricaine, sapant au passage les bases de l'unité nationale ainsi que sa cohésion. Tout le monde est désormais convaincu que les assises de Libreville restent la dernière planche de salut pour ce pays, car le danger de la guerre est manifeste et pèse sur ce fragile État et son peuple.

Instruit par cette situation, le Gouvernement, qui privilégie le dialogue à l'instar du peuple centrafricain et de l'ensemble de la communauté internationale réunie ici, fonde un grand espoir sur la traduction en actes de solutions justes, équilibrées, réalistes et applicables qui ramèneront durablement, et pourquoi pas définitivement, la paix en République centrafricaine. Dieu merci, la signature de ces trois accords nous amène un répit. D'ores et déjà, le Gouvernement s'engage, avec le concours du comité de suivi qui sera mis en place, à traduire en actes les recommandations, résolutions et autres décisions qui viennent d'être tirées de ces assises dans l'intérêt de la paix et de la réconciliation entre les filles et les fils de Centrafrique.

Pour finir, ma délégation voudrait simplement remercier du fond du cœur ceux qui, en dépit de contraintes diverses, n'ont cessé d'accompagner la République centrafricaine dans sa quête de paix et de stabilité, notamment les États membres de la CEEAC, les pays amis, l'Union africaine, l'Union européenne, l'ONU, l'Organisation internationale de la Francophonie, les institutions financières internationales, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, sans omettre les organisations non gouvernementales, tant nationales qu'internationales, ou simplement les personnes de bonne volonté agissant dans l'ombre. Que le peuple gabonais et son chef d'État, qui ont offert l'hospitalité à la délégation centrafricaine, soient ici remerciés.

Enfin, je voudrais conclure en disant qu'agir pour ramener la paix en République centrafricaine, c'est agir pour la stabilité de la sous-région, et pour l'Afrique tout entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.